



Résiliation cours servais

Par **Cynthia37**, le **23/09/2017** à **14:15**

Bonjour,

Je suis atteinte d'une maladie qui a l'époque où je me suis inscrite aux cours servais n'avait pas encore été décelée. à ce soir je ne peux plus suivre ses cours et encore moins faire un métier dans les années qui suivent. J'ai donc envoyé un courrier en AR aux cours servais pour leur expliquer avec un certificat médical. Ils m'ont répondu en me disant qu'ils ne pouvaient résilier mon contrat car j'avais 2 ans pour faire ces cours et que suite à l'obtention du concours j'avais un médecin qui me dirait si je peux continuer ou pas et que ce n'est pas mon médecin qui décide.

Que dois-je faire ?

Suivre vos étapes c'est à dire arrêter tous prélèvements et attendre qu'ils cessent de me harceler de courriers et appels ?

Merci de vos réponses .